

CHARTRE ÉTHIQUE

Fondation
du Judaïsme
Français

Reconnue d'utilité publique

PRÉAMBULE

La Fondation du Judaïsme Français (FJF) ajoute à ses textes essentiels, à destination de ses fondateurs, donateurs, entités affiliées et partenaires, une charte éthique. Elle définit les principes fondamentaux qui guident l'action de la Fondation du Judaïsme Français et précise les engagements réciproques avec ses parties prenantes. Cette charte constitue la troisième branche du triptyque permettant la gestion quotidienne de la FJF. Elle est en parfaite adéquation avec les deux premières : ses statuts et son règlement intérieur. Cette charte est accessible sur le site Internet de la Fondation du Judaïsme Français.

1 - NOTRE PROJET ASSOCIATIF

La Fondation du Judaïsme Français (FJF), institution philanthropique disposant d'un caractère « abritant », a pour vocation l'épanouissement d'une identité juive française, humaniste et républicaine, au travers de projets favorisant des actions culturelles, d'éducation, humanitaires et sociales. Les actions menées par la Fondation et par ses fondations abritées réalisent une œuvre d'intérêt général à but non lucratif inscrite dans le cadre de la loi 1901, donc dans le strict respect de la laïcité.

► Vision

L'identité juive française dont se prévaut la FJF défend l'idée de la « réparation du monde », concept issu de la philosophie juive, recouvrant une grande partie de la conception juive de la justice sociale. La FJF et ses fondations abritées participent donc, par leurs actions, à un renforcement significatif du tissu associatif national, socle d'une société plus juste et plus responsable.

La FJF inscrit son action dans le temps court de l'urgence, mais aussi dans le temps long de la construction, dans une perspective à long terme.

► Missions

- Contribuer à la sauvegarde, au développement et à la connaissance de la culture juive en France – soutenir des initiatives dans les domaines éducatifs, social, humanitaire et de la recherche.
- Accompagner, conseiller les fondateurs dans leurs choix et évolutions.
- Créer des synergies entre eux en vue d'actions philanthropiques structurées.
- Administrer raisonnablement (article 1728 du Code civil) le fonctionnement des fondations abritées (comptabilité, gestion des titres, subventions, juridiques) et de la FJF.
- Optimiser les capacités philanthropiques de la FJF en favorisant l'accueil de nouvelles fondations.
- Développer ses actions.
- Veiller à la pérennisation de son patrimoine.

► Valeurs fondamentales

L'action de la Fondation s'appuie sur 5 valeurs fondamentales qui guident l'ensemble de ses activités :

L'équité la conduit à garantir un traitement juste et impartial, sans discrimination ni favoritisme. L'intégrité lui impose de respecter scrupuleusement ses engagements et d'agir en parfaite cohérence avec ses principes énoncés.

L'altérité l'amène à reconnaître et valoriser la diversité des acteurs et des approches dans la poursuite de ses missions.

La responsabilité la conduit à assumer pleinement les conséquences de ses décisions et actions vis-à-vis de toutes ses parties prenantes.

Enfin, la transparence guide sa communication avec l'ensemble de ses parties prenantes, l'engageant à agir avec clarté et honnêteté dans toutes ses démarches.

2 - PRINCIPES TRANSVERSAUX

► Transparence et communication

La politique de transparence de la Fondation se concrétise par la publication annuelle des comptes certifiés et du rapport d'activité détaillé, documents accessibles à tous les partenaires de la Fondation et au grand public. L'accessibilité de l'information constitue une priorité, matérialisée par la tenue à jour du site internet de la Fondation et par une communication proactive sur ses actions et leurs résultats concrets. Cette transparence active vise à renforcer la confiance de ses parties prenantes et à rendre compte de l'utilisation des ressources qui lui ont été confiées.

► Prévention des conflits d'intérêts

La prévention des conflits d'intérêts constitue un enjeu majeur de la gouvernance de la Fondation. Les statuts et le règlement intérieur dictent l'approche à adopter afin de préserver l'intégrité des décisions prises par la Fondation et la légitimité de ses actions.

► Parité hommes / femmes

La Fondation inscrit l'égalité femme-homme au cœur de sa politique de ressources humaines et de gouvernance. Elle s'engage dans une démarche de parité au sein de ses équipes.

► Évaluation et amélioration continue

La démarche d'amélioration continue de la fondation s'articule autour du perfectionnement de ses pratiques et de l'optimisation des services proposés à ses parties prenantes. Cette approche vise à gagner en efficacité opérationnelle et à mieux mesurer l'impact réel de ses actions sur le terrain. L'évaluation régulière de ses méthodes de travail, de ses process internes et de ses outils de suivi permet d'identifier les axes de progrès et d'adapter ses pratiques aux évolutions des besoins.

3 - NOS ENGAGEMENTS ENVERS NOS PARTIES PRENANTES

► Les administrateurs

La Fondation du Judaïsme Français s'engage à fournir à ses administrateurs toutes les informations nécessaires à l'exercice de leur mandat, notamment par la transmission de rapports détaillés sur l'activité de la Fondation. Elle garantit un environnement de travail respectueux et propice à la prise de décision collégiale, en mettant à leur disposition tous les outils et moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Les administrateurs participent activement à la gouvernance de la Fondation et assument la responsabilité globale de sa gestion, arrêtent le budget et les comptes sur présentation du trésorier. Ils valident les projets de développement de l'institution et déterminent ses orientations stratégiques. Leur engagement bénévole est désintéressé et empreint d'un strict respect du devoir de loyauté et de confidentialité.

► Les fondations abritées

La Fondation s'engage à accompagner le développement des projets de ses fondations abritées par un suivi personnalisé avec un interlocuteur dédié, respectant leur autonomie de gestion dans le cadre réglementaire applicable. La Fondation assure une gestion administrative et comptable rigoureuse des fonds des fondations abritées. Son rôle d'accompagnement s'exerce dans le respect de leurs spécificités et de leurs objectifs propres, tout en veillant à la cohérence avec la mission d'intérêt général de la Fondation.

Les fondations abritées ne disposent pas de la personnalité morale, elles s'engagent à respecter les valeurs et les principes de la FJF. Le respect des objectifs définis dans les conventions de création constitue un engagement fondamental. Un comité de gestion est créé pour chaque fondation abritée. Il fixe les orientations stratégiques, définit le budget et valide les projets de financement. Le comité de gestion se réunit une à deux fois par an.

Le guide des fondateurs précise l'ensemble des règles et modalités de fonctionnement définies par nos statuts et notre règlement intérieur régissant les relations entre la fondation « abritante » et les fondations abritées. L'ensemble de ces documents, ainsi que la présente charte, est remis à tout nouveau fondateur.

► Les bénéficiaires d'aides financières

L'engagement de la Fondation envers les associations qu'elle soutient financièrement se traduit par l'examen de chaque demande selon des critères transparents et publics, garantissant un processus d'attribution équitable via notre commission spécialisée, pour les demandes adressées à la Fondation du Judaïsme Français, ou via les comités de gestion, pour les demandes adressées aux fondations abritées. La Fondation met à disposition des porteurs de projets un outil en ligne (MyFJF), sur son site internet, afin qu'ils puissent déposer leurs demandes d'aide financière en ligne et suivre l'étude de leurs dossiers. La convention d'octroi (ou lettre d'octroi) établie avec chaque bénéficiaire définit précisément les modalités d'utilisation des fonds, les obligations de reporting et les conditions de mise en œuvre du projet financé.

En contrepartie, la Fondation attend une utilisation strictement conforme des fonds selon l'objet du financement accordé, accompagnée de la production d'un rapport d'exécution selon le calendrier convenu lors de la signature de la convention d'octroi.

► Les donateurs

La Fondation s'engage à utiliser les dons qui lui sont confiés conformément à la destination souhaitée par les donateurs. Il en est de même des dispositions testamentaires. La Fondation communique annuellement sur l'utilisation des fonds via un rapport d'activité détaillé et accessible.

La confidentialité des données personnelles des donateurs est garantie selon les exigences du RGPD, et la Fondation s'engage à délivrer les reçus fiscaux pour chaque don reçu.

Les donateurs s'engagent à ne verser que des fonds d'origine licite et conforme à la réglementation en vigueur, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

► Les salariés

La Fondation s'engage à offrir à ses salariés un environnement de travail respectueux et épanouissant, en assurant une rémunération équitable et des conditions de travail strictement conformes à la réglementation en vigueur. La Fondation favorise la formation continue et le développement professionnel de chacun. Le maintien d'un dialogue social constructif et régulier constitue un pilier de la politique de ressources humaines de la Fondation, visant à associer chaque collaborateur à la vie et aux orientations de la fondation.

Les salariés de la Fondation s'engagent à respecter les objectifs fixés dans le cadre de leurs missions respectives. La confidentialité et la loyauté envers l'organisation constituent des obligations déontologiques fondamentales, de même que l'adhésion aux valeurs de la Fondation.

► Les commissions spécialisée (Comité d'audit, commission financière, commission d'attribution des aides financières)

La Fondation s'engage à faciliter l'accès de toutes ses commissions consultatives aux informations nécessaires à l'exercice de leurs missions respectives, en garantissant leur capacité à communiquer directement avec la Direction générale. Elle s'engage à mettre en place les conditions matérielles et organisationnelles propices à leur bon fonctionnement et à examiner attentivement l'ensemble de leurs observations et recommandations. Chaque commission dispose d'une fiche spécifique définissant ses modalités de fonctionnement ainsi que sa composition, garantissant la clarté de son rôle et de ses prérogatives au sein de la gouvernance de la fondation.

En contrepartie, chacune des commissions s'engage à l'exercice rigoureux et constructif de ses missions consultatives, matérialisé par la production de rapports réguliers d'observations et de recommandations à destination du conseil d'administration. La participation active de leurs membres aux travaux de la commission et le respect de la confidentialité des informations sensibles auxquelles ils ont accès constituent des impératifs fondamentaux. Leurs analyses et propositions doivent s'inscrire dans une approche constructive, visant à améliorer continuellement la qualité de la gouvernance de la Fondation et l'efficacité de ses actions, que ce soit dans les domaines de l'audit et du contrôle, de la gestion financière ou de l'attribution des aides financières.

4. DISPOSITIONS FINALES

La présente charte éthique complète et précise les dispositions de nos documents statutaires sans jamais s'y substituer. En cas de contradiction entre les dispositions de cette charte et celles de nos statuts et règlement intérieur, ces derniers prévalent systématiquement. Tout manquement aux engagements énoncés dans cette charte peut faire l'objet de mesures appropriées définies par le Conseil d'administration, dans le strict respect des procédures statutaires et réglementaires en vigueur.

Cette charte témoigne de notre volonté collective de placer l'éthique au cœur de nos pratiques et de nos relations, contribuant ainsi au renforcement de notre impact social et à la préservation de la confiance que nous accordent nos parties prenantes.



72, rue de Bellechasse – 75007 PARIS

Tél.: 01 53 59 47 47

E-mail: secreteriat@fondationjudaisme.org

Site : www.fondationjudaisme.org